



3.1.1 Transfert des parcelles du syndicat du petit bois à la commune de Terres-de-Caux

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

<u>Objet de la délibération</u> : **3.1.1 Transfert des parcelles du syndicat du petit bois à la commune de Terres-de-Caux**

Le conseil Municipal,

Vu l'article L1311-13 du CGCT,

Vu la dissolution du syndicat du petit bois au profit de la Communauté de Communes Cœur de Caux crée le 30 décembre 1999,

Vu la dissolution de la communauté de communes Cœur de Caux en date du 01 janvier 2017 au profit de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo,

Considérant que les parcelles ci-dessous sont restées à ce jour propriété du syndicat du Petit Bois,

Section	Numéro	Lieudit	Surface
ZA	33	Le bourg	4 295 m ²
525ZA	040	Le Moulin	11 528 m ²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

APPROUVE la restitution de ces parcelles à la commune de Terres-de-Caux suite à la dissolution du syndicat du Petit Bois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

Rillon

Le Maire, Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0629-DE

Accusé certifié exécutoire





3.1.2 TRANSFERT DES PARCELLES DE CŒUR DE CAUX A CAUX SEINE AGGLO

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs: 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		2
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.1.2 TRANSFERT DES PARCELLES DE CŒUR DE CAUX A CAUX SEINE AGGLO

Le conseil Municipal,

Vu l'article L1311-13 du CGCT,

Vu la dissolution de la communauté de communes Cœur de Caux en date du 01 janvier 2017 au profit de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo,

Considérant que les parcelles ci-dessous sont restées à ce jour propriété de la Communauté de Communes de Caux :

Référence cadastrale	Superficie en m²	Adresse
AD 194	147	Impasse Valérien
ZA 42	4303	Le Bourg
ZA 44	312	Le Bourg
ZA 33	4295	Le bourg
ZC 44	15312	Les Vallons
ZI 24	382	La Distillerie
ZI 25	3618	La Distillerie
ZI 26	3574	La Distillerie
AH 86	14138	Rue du Val Cayeux
AH 87	2500	Rue du Val Cayeux
525 ZA 34	3047	Le moulin
525 ZA 40	1 1528	Le moulin
639 ZC 25	24 209	Le Plateau
044 ZE 2	4 395	Le Moulin
044 ZD 16	3 004	Hameau Joyeux

Considérant que ces parcelles sont entretenues par les services de Caux Seine Agglo dans le cadre des compétences de Caux Seine Agglo à savoir : Grand cycle de l'eau, développement économique, équipements culturels et sportifs, rudologie, protection de la ressource (BAC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise à titre gracieux de ces parcelles à la communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo suite à la dissolution de la communauté de communes Cœur de Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

tecker

Le Maire,

Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0630-DE

Accusé certifié exécutoire





3.1.3.a CAUX SEINE AGGLO: Convention de réfection des trottoirs

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents: 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
·	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	37 LEC SUSTITIO	
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.1.3.a CAUX SEINE AGGLO : Convention de réfection des trottoirs

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de gestion de réfections de trottoirs,

Considérant que la commune effectue déjà l'entretien des plateformes de points d'apports volontaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE de conclure la convention avec Caux Seine Agglo de gestion de réfections de trottoirs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

Marchan

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0631-DE

Accusé certifié exécutoire





3.1.3.b CAUX SEINE AGGLO : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de colonnes enterrées

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice : 31

Présents: 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.1.3.b CAUX SEINE AGGLO : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de colonnes enterrées

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention entre la commune de Terres-de-Caux, LOGEAL Immobilière et Caux Seine Agglo, relative à l'implantation de colonnes enterrées d'apport volontaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3.4.1.a en date du 07.11.2022,

Considérant les travaux de reprise des colonnes enterrées sur le Hameau de Bourville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure l'avenant n°1 à la convention tripartite pour la mise en place de colonnes enterrées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite pour la mise en place de colonnes enterrées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

Willen

Le Maire, Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0632-DE

Accusé certifié exécutoire





3.1.4.a RAPPORT D'ACTIVITE : Caux Seine Développement

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents: 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
EDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
1.5	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
ECARPENTIER Stéphane	2	
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.1.4.a RAPPORT D'ACTIVITE : Caux Seine Développement

Monsieur le Maire, ayant quitté la salle lors de la présentation du rapport et de la délibération, ne peut prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, notamment les articles 7-1 et 9-4,

Considérant le rapport annuel 2022 présenté,

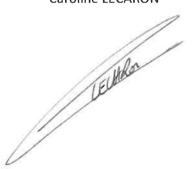
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'APPROUVER le rapport d'activités 2022 de Caux Seine Développement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire,

Jean-Mare VASSE

7, avec Fawille au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Pauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0633-DE

Accusé certifié exécutoire





3.1.4.a RAPPORT D'ACTIVITE : SEVEDE

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.1.4.b RAPPORT D'ACTIVITES : Sévède

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, notamment l'article 7-7,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant le rapport annuel 2022 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'APPROUVER le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

when

Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0634-DE

Accusé certifié exécutoire







3.1.5 : AVENANT n°1 - ORT

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphar	ne	
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Date de mise en ligne: 20/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0635-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet de la délibération : 3.1.5 : AVENANT n°1 - ORT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal:

Le 24 janvier 2020, la Commune de Terres-de-Caux a signé avec l'Etat, Caux Seine agglo et cinq autre communes ORT du territoire (Bolbec, Gruchet-le-Valasse, Lillebonne, Port-Jérôme-sur-Seine et Rives-en-Seine) une convention « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT). Cette convention ambitionne la mise en œuvre d'un projet de stratégie globale de territoire sur six ans, destiné à améliorer l'attractivité des communes en traitant notamment de l'adaptation des logements et de locaux commerciaux, de valoriser l'artisanat local ou encore de prioriser la réhabilitation des friches urbaines dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux

Début 2023, l'Etat demande que la convention-cadre de l'ORT soit complétée pour intégrer les ajustements suivants :

- La durée de la convention ORT prorogée jusqu'au 31 décembre 2026 pour apporter une cohérence avec le programme Petites Villes de Demain;
- L'engagement du Département de Seine Maritime comme signataire de la convention ORT;
- La mise à jour des actions inscrites dans la convention ;
- La définition des périmètres (continus ou discontinus) relatifs à la stratégie territoriale entre le périmètre de Caux Seine agglo et les secteurs d'interventions des six communes (les centres-villes).

Cette stratégie de revitalisation est formalisée par des fiches actions opérationnelles, suivies par un comité technique et un comité de pilotage avec les partenaires.

La Communes de Terres-de-Caux inscrit 5 fiches actions :

- Etude de déplacement (fiche n°23)
- Aménagement de la RD 40 (fiche n°24)
- Espace médical : (fiche n°27)

Il est proposé un avenant à la convention-cadre ORT pour mettre à jour les éléments précédemment cités sans remettre les effets et le déroulé des actions engagées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi ELAN et notamment l'article 157,

Vu la délibération 3.2.1 du conseil municipal du 25 novembre 2019 de la commune de Terres-de-Caux portant sur la mise en œuvre de l'ORT,

D'APPROUVER les termes de l'avenant de la convention.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire avec l'Etat, le Département de Seine-Maritime et les communes de Bolbec, Port-Jérôme-sur-Seine, Lillebonne, Rives-en-Seine, Terres-de-Caux et Gruchet-le-Valasse ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

Janales

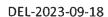
Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville







3.2.1 Convention de transports scolaires avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

<u>Objet de la délibération</u> : 3.2.1 Convention de transports scolaires avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune de Terres-de-Caux et la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, relative aux charges liées au transport concernant les prestations fournies par la Communauté de Communes Côte d'Albâtre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention avec la Communauté de Communes Côte d'Albâtre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Terres-de-Caux et la Communauté de Communes Côte d'Albâtre relative aux transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 pour une durée de 2 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire, Jean-Marc VASSE

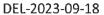
7, avec Fauville au coeur

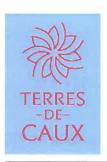
Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0636-DE

Accusé certifié exécutoire







3.3.1 CESSION UTAS - DIVISION EN VOLUME

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.3.1 CESSION UTAS - DIVISION EN VOLUME

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3111-1 et L.2122-4 ;

Vu le Code civil, notamment les articles 551 et 553 ;

Vu la délibération n° 3.4.2 en date du 05 décembre 2022 approuvant la cession de la parcelle AC 302 au profit du département de Seine Maritime,

Vu le projet d'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet de géomètres GE360 et annexé à la présente ;

Considérant la constitution des lots comme suit :

- ASL pour une surface de 3 490 m²
- Bureaux pour une surface de 641 m²
- Crèche pour une surface de 390 m²
- Parking n°1 pour une surface de 217 m²
- Parking n° 2 pour une surface de 301 m²

Considérant qu'il y lieu d'approuver les termes de l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) établi par le cabinet GE 360 et annexé à la présente ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la division en volumes du bâtiment cadastré AC 302 établit par le cabinet GE 360 et annexé à la présente,

ACCEPTE la constitution d'une ASL,

DIT que le lot crèche restera propriété communale,

DIT que les lots BUREAUX, parking 1 et parking 2 seront cédés au département au prix de 1,2 millions d'€,

DIT que les actes seront régularisés par l'étude de Maître Emilie BRETTEVILLE à Yvetot, représentante de la commune de Terres de Caux, et Me PESCHET et LEFEBVRE notaire à Saint André de l'Eure représentant le département de Seine-Maritime,

AUTORISE Monsieur le maire à signer, avec la faculté de déléguer, tous les documents afférents à ce dossier.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marc VASSE

La Secrétaire de séance

Caroline LECARON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0637-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville







3.4.1 SERVITUDE GRDF / Lotissement AMEX

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.4.1 SERVITUDE GRDF / Lotissement AMEX

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la rétrocession du domaine public intervenue entre la commune de terres-de-Caux et la société AMEX,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure une convention d'occupation du domaine public entre la commune de Terres-de-Caux et GRDF,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire,

Jean Marc VASSE

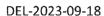
7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0638-DE

Accusé certifié exécutoire







3.5.1.a Garantie d'emprunt finançant des travaux de rénovation énergétique – LOGEAL : Rue de la ferme

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.1.a Garantie d'emprunt finançant des travaux de rénovation énergétique – LOGEAL : Rue de la ferme

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la nécessité de procéder à la rénovation énergétique des 38 logements « Rue de la Ferme »,

Vu l'emprunt contracté par LOGEAL auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 1 087 018 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner un accord de principe pour la garantie à LOGEAL Immobilière, à hauteur de 100 % pour le remboursement dudit emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0639-DE

Accusé certifié exécutoire







3.5.1.b Garantie d'emprunt finançant des travaux de rénovation énergétique – LOGEAL : Les Acacias

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice : 31

Présents: 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
2	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	CHEVALIER Romain
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
CHEVALIER Romain		
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.1.b Garantie d'emprunt finançant des travaux de rénovation énergétique – LOGEAL : Les Acacias

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la nécessité de procéder à la rénovation énergétique des 8 logements « Les Acacias »,

Vu l'emprunt contracté par LOGEAL auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 287 336 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner un accord de principe pour la garantie à LOGEAL Immobilière, à hauteur de 100 % pour le remboursement dudit emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire, Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0640-DE

Accusé certifié exécutoire



3.5.2 CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.2 CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.4.3 votée le 12 octobre 2020, statuant sur le reversement au CCAS des financements des missions d'accueil des jeunes enfants et le relais assistantes maternelles,

Vu la délibération n°3.4.4 du 5 décembre 2022, approuvant la signature de trois conventions de partenariat entre les trois budgets du CCAS et le budget principal de la Commune de Terres-de-Caux pour l'année 2022.

Considérant, l'arrivée à échéance de ses conventions,

Considérant que le **Centre Communal d'Action Sociale** de Terres de Caux développe ses activités en matière :

- 1. d'action sociale en faveur des personnes en difficultés
- 2. de logement et plus particulièrement pour les personnes âgées par la gestion de deux résidences
- 3. de développement de ses activités de cohésion sociale
- 4. d'action familiale pour le service public d'accueil des jeunes enfants et le Relais Assistantes Maternelles sur le territoire de la **Commune** de Terres de Caux qui lui apporte son soutien en moyens humains, techniques et financiers.

Considérant que les missions du CCAS sont réparties au sein de trois budgets différents, et qu'il convient d'identifier les échanges entre chacun de ces budgets et celui de la Commune de Terres de Caux de façon indépendante,

Vu les projets de conventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure les trois conventions de partenariat suivantes :

Convention n°1 entre le budget principal du CCAS soumis à la M14 et la Commune

Convention n°2 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie Michèle Pierrot M22 et la Commune

Convention n°3 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie de la Cour Souveraine M22 et la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune de Terres de Caux et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Caroline LECARON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0641-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

7, avec Fauville au coeur

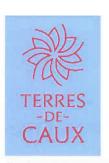
Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville

Terres-de-Caux - Hôtel de ville - BP 15 - Fauville-en-Caux - 76640 Terres-de-Caux
Tél 02.35.96.74.11 - Courriel : terres-de-caux@terres-de-caux fr - Site Web : www.terres-de-caux fr

Le Maire,

Jean-Marc VASSE





3.5.3 MODIFICATION APCP n°6 Rue du Parc - OPÉRATION 201

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.3 MODIFICATION APCP n°6 Rue du Parc - OPÉRATION 201

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1.11 du 24 avril 2014 créant une APCP d'un montant global de 166 500 € TTC pour la création des réseaux communaux destinés à desservir les lotissements Rue du Parc.

Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,

Vu les délibérations n°3.1.2 b votée le 12 avril 2021 portant le montant de l'AP à 451 650 € et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2022, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2022 d'un montant de 0 €,

Considérant l'avancement du projet et l'accord de la DETR fin 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP	CP 2014 à 2022	2023	2024	2025
451 650 €	0€	110 846 €	164 154 €	176 650 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire, Jean Marc VASSE

ine-Maritin

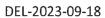
7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0642-DE

Accusé certifié exécutoire







3.5.4 Modification de l'APCP n°8 – Opération 208 Pole scolaire Luc Ferry

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.4 Modification de l'APCP n°8 - Opération 208 Pole scolaire Luc Ferry

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les délibérations n° 3.1.8 du 12 avril 2018, n°3.2.4 f) du 11 avril 2019, n° 3.4.9 votée le 20 juillet 2020 et n°3.1.2 d votée le 12 avril 2021 créant une APCP d'un montant global de 1 372 700 € TTC pour l'extension de l'école Luc Ferry de la commune déléguée de Ricarville, prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2023, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Vu les délibérations n° 3.3.1, 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.3a)1, 3.3.3a)2, 3.3.3b)1, 3.3.3b)2, 3.3.3c)1, 3.3.3c)2, du février 2018 concernant la création des pôles scolaires de la commune de Terres de Caux et la dépose des demandes de financement au titre de la DETR, du Département 76 et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour la création de trois classes supplémentaires à l'école Luc Ferry,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2022 d'un montant de 116 626,89 €,

Considérant l'avancement du projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur l'exercice 2023 et à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 372 700 €	58 825,12 €	19 768,16 €	183,60€	8 442,00 €	116 626,89 €	1 168 154,23 €	0,00€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marc VASSE

Seine-Mar

La Secrétaire de séance

Caroline LECARON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0643-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville





3.5.5.a RELOGEMENT URGENCE 239 Rue du Parc

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
The second of th	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.5.a RELOGEMENT URGENCE 239 Rue du Parc

Le conseil Municipal,

Vu l'article L. 561-3 du code de l'Environnement,

Vu l'arrêté 2023-110 portant interdiction d'accès pour les deux habitations sises 201 et 239 rue du Parc,

Vu l'effondrement survenu le 03 août 2023 sur la propriété cadastrée AB 188,

Vu le rapport du BRGM en date du 08 août 2023 demandant l'évacuation des propriétaires de la parcelles AB 188,

Vu la demande de prise en charge du relogement d'urgence effectué par la commune auprès des services de l'Etat, et notamment le fonds Barnier

Considérant que la commune peut, en cas de relogement d'urgence, prendre en charge le loyer du logement mis à disposition,

Vu le bail signé entre Monsieur PARIS et Madame DESCHAMPS et le propriétaire du gîte 422 rue Gacquerel à Normanville,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

PRENDRE EN CHARGE le loyer du logement occupé par Monsieur PARIS et Madame DESCHAMPS pour la durée de l'évacuation, avec un plafond de 1200€ par mois,

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6132 du budget principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Caroline LECARON

Le Maire,

Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0644-DE

Accusé certifié exécutoire







3.5.5.b RELOGEMENT D'URGENCE PROPRIETAIRES 201 RUE DU PARC

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric	8	
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.5.b RELOGEMENT D'URGENCE PROPRIETAIRES 201 RUE DU PARC

Le conseil Municipal,

Vu l'article L. 561-3 du code de l'Environnement,

Vu l'arrêté 2023-110 portant interdiction d'accès pour les deux habitations sises 201 et 239 rue du Parc,

Vu l'effondrement survenu le 03 août 2023 sur la propriété cadastrée AB 188,

Vu le rapport du BRGM en date du 08 août 2023 demandant l'évacuation des propriétaires de la parcelles AB 186,

Vu la demande de prise en charge du relogement d'urgence effectué par la commune auprès des services de l'Etat, et notamment le fonds Barnier

Considérant que la commune peut, en cas de relogement d'urgence, prendre en charge le loyer du logement mis à disposition,

Vu le bail signé entre Monsieur et Madame LE BRETON et le propriétaire du gîte 2 Rue du Carreau à Tocqueville les Murs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

PRENDRE EN CHARGE le loyer du logement occupé par Monsieur et Madame LE BRETON pour la durée de l'évacuation, avec un plafond de 1000€ par mois,

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6132 du budget principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0645-DE

Accusé certifié exécutoire







3.5.6 FACECO: Soutien au peuple Marocain

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.5.6 FACECO : Soutien au peuple Marocain

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères permettant aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde,

Considérant le séisme qui a touché le Maroc le 08 septembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter son soutien au Maroc par le biais du Fonds d'Actions Extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère de L'Europe et des Affaires étrangères,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de la somme de 1 000 € auprès du service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger,

CHARGE Monsieur le Maire d'informer le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de l'attribution de l'aide,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON



Le Maire, Jean-Marc VASSE

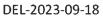
7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Pauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0646-DE

Accusé certifié exécutoire







3.6.1 BUDGET PRINCIPAL: Décision Modificative n°1

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.6.1 BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2023 en date du 13/04/2023,

Considérant les ajustements du budget de fonctionnement,

Considérant les opérations d'ordre en investissement concernant les transferts d'immobilisations liés aux travaux réalisés à la suite d'études, et aux ajustements nécessaires pour le passage en M57,

Considérant les modifications des AP/CP des opérations 201 et 208 nécessaires pour avoir les crédits suffisants sur l'année 2023,

Vu la décision modificative n°1 dont le détail est annexé à la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	DM	Recettes	DM
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
6284 (011) : Redevances pour services rendus - 01	11 000,00	7062 (70) : Redevances & droits des serv. à caractère culturel - 01	3 000,00
62876 (011) : Au GFP de rattachement - 01	56 000,00	73223 (73): Fds de péréquation des ress com et intercom - 01	-55 000,00
6615 (66) : Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs - 01	8 000,00	74121 (74): Dotation de solidarité rurale - 01	62 000,00
7391178 (014): Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. dir 01	22 000,00	7473 (74) : Départements - 01	8 000,00
		752 (75) : Revenus des immeubles - 01	6 875,00
		7588 (75) : Autres produits divers de gestion courante - 01	10 125,00
		773 (77): Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale - 01	7 000,00
		7788 (77): Produits exceptionnels divers - 01	9 000,00
Total Opérations réelles	97 000,00	Total Opérations réelles	51 000,00
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles- 01	9 000,00		
023 (023): Virement à la section d'investissement - 01	-55 000,00		
Total dépenses :	51 000,00	Total recettes :	51 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses	DM	Recettes	DM
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie - 822 - 201	-164 154,00		
2313 (23) : Constructions - 01 - 208	118 154,00		
Total Opérations réelles	-46 000,00		
Total 041	351 961,98	Total 041	351 961,98
		Total 040	9 000,00
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	-55 000,00
Total dépenses :	305 961,98	Total recettes :	305 961,98

La Secrétaire de séance

Caroline LECARON

Le Maire,

lean-Marc VASSI

7, avec Fawille au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis

Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0647-DE

Accusé certifié exécutoire





3.7.1 BUDGET ANNEXE LES LONDES : DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents: 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.7.1 BUDGET ANNEXE LES LONDES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2023 en date du 6/02/2023, Considérant les ajustements du budget de fonctionnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
6015 (011): Terrains à aménager	-1 100,00			
6711 (67) : Intérêts moratoires et pénalités sur				
marchés	1 100,00			
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00	

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
----------------	------	-----------------------	------

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

aller

Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fawille au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0648-DE

Accusé certifié exécutoire







3.8.1 Modification du tableau des emplois

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.8.1 Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial

Vu la délibération 3.7.1 du 6 février 2023 relative à la dernière modification du tableau des emplois, Considérant le planning scolaire 2023/2024 et le besoin de mettre à jour les plannings des agents d'animations et de agents en logistique

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 15 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la manière suivante.

Motivation	Filière	Décision	plois de la manid	Temps hebdomadaire	Nombres de postes ouverts A supprimer	Nombres de postes A créer	ЕТР	Date effective
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	24,33	1		-0,70	01/09/2023
	Animation	Création	Adjoint d'animation	27,55		1	0,79	01/09/2023
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	22,06	1		-0,63	01/09/2023
	Animation	Création	Adjoint d'animation	17,07		1	0,49	01/09/2023
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	17,29	1		-0,49	01/09/2023
	Animation	Création	Adjoint d'animation	25,65		1	0,73	01/09/2023
Ajustement des postes	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	12,09	1		-0,35	01/09/2023
Animation pour la rentrée scolaire	Animation	Création	Adjoint d'animation	32,00		1	0,91	01/09/2023
2023/2024	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	13,40	1		-0,38	01/09/2023
	Animation	Création	Adjoint d'animation	8,49		1	0,24	01/09/2023
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	6,32	1		-0,18	01/09/2023
	Animation	Création	Adjoint d'animation	11,73		1	0,34	01/09/2023
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	6,32	7		-1,26	01/09/2023
	Animation	Création	Adjoint d'animation	5,44		6	0,93	01/09/2023
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	3,23	1		-0,09	01/09/2023
	r						0,35	
	Technique	Suppression	Adjoint technique	20,00	1		-0,57	01/09/2023
Ajustement des postes Logistique	Technique	Suppression	Adjoint technique	21,00	1		-0,60	01/09/2023
pour la rentrée scolaire 2023/2024	Technique	Création	Adjoint technique	28,00		1	0,80	01/09/2023
	Technique	Création	Adjoint technique	18,12		1	0,52	01/09/2023

0,15

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Marc VASSE

La Secrétaire de séance Caroline Lecaron

7, avec Fauville au coeur

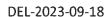
Auzouville-Auberbook Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0649-DE

Accusé certifié exécutoire

Jana ...







3.9.1. ADHESION RELIKTO

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
TĒ.	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.9.1. ADHESION RELIKTO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial

Vu les statuts de l'association RELIKTO,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association Relikto pour l'année 2023.

CHARGE Monsieur le Maire, de représenter la commune nouvelle Terres-de-Caux au sein de ces organismes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Caroline LECARON

Le Maire, Jean-Marc VASSE

THE STATE OF THE S

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0650-DE

Accusé certifié exécutoire







3.9.2 RETRAIT ADHESION ECO MAIRES

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs: 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 3.9.2 RETRAIT ADHESION ECO MAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial

Vu les statuts de l'association Les Eco-Maires,

Après en avoir délibéré, à,

DECIDE de ne plus adhérer à l'association les Eco-Maires,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à l'association.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Caroline LECARON

Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0651-DE

Accusé certifié exécutoire







4.1 ACCORD DE PRINCIPE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE RELATIF AUX SONDAGES ET TRAITEMENTS DES CAVITES SOUTERRAINES

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Caroline LECARON

Nombre de membres en exercice: 31

Présents : 19	Absents: 12	Pouvoirs: 7
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
	SINEAU-PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel		
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	LECARON Caroline
	BUREL Lucie	
	LEROY Bertrand	GESLAIN Fabienne
	LEFEBVRE Joël	
GESLAIN Fabienne		
	MONS Céline	
DEMEILLERS Julie		
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 19/09/2023

Objet de la délibération : 4.1 ACCORD DE PRINCIPE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE RELATIF AUX SONDAGES ET TRAITEMENTS DES CAVITES SOUTERRAINES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L561-3 du Code de l'environnement,

Vu le dispositif d'aide du Département de Seine Maritime relatif aux études de cavités souterraines,

Vu la loi 95-101 du 2 février 1995 créant le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), également appelé Fonds Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement avec pour but initial de financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur.

Considérant les règles appliquées pour chacun des dispositifs de l'Etat et du Département dans le cadre des sondages géotechniques et du traitement des cavités souterraines,

Considérant la volonté de la commune de Terres-de-Caux d'apporter son soutien aux familles sinistrées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le principe de mise en place d'un dispositif d'aide communale relatif aux sondages et aux traitements des cavités souterraines après épuisement des aides susmentionnées,

CHARGE Monsieur le Maire de soumettre au conseil municipal un dispositif d'aide complémentaire,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance Caroline LECARON

Le Maire, Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230918-0652-DE

Accusé certifié exécutoire